

Règlement

Présentation de la manifestation

Un événement autour de Noël est organisé par la ville de Saujon.

Il s'agit pour le public d'une invitation au voyage dans les provinces du Nord : « *Les lutins des forêts boréales envahissent Saujon ! Ils préparent la venue du grand bonhomme rouge dès la fête des lumières (la sainte Lucie).* »

Dans ce cadre, la mairie organise un village de Noël gourmand (village des saveurs sucrées et salées d'hiver et de Noël). Il s'agira d'un espace convivial autour du feu (brasero) où les visiteurs pourront se restaurer sur place.

Dates : du 12 au 14 décembre et du 19 au 23 décembre, sur la place du Général de Gaulle à Saujon (17).

Des animations en espace public seront organisées les 2 week-ends. L'accès à la manifestation est 100% gratuit.

La communication de l'événement se fera par flyer et affichettes à Saujon en ville et sur son bassin de vie (20 000 personnes) / en numérique sur les réseaux sociaux / en affichage planimètres à Saujon et en réciprocité dans certaines communes de la CARA / Agenda numériques et papiers

Objet et durée

5 chalets seront répartis sur la place de l'église autour d'un lieu central composé de pergolas « espaces détente » décorées et illuminées. Une mise en lumière du patrimoine et de l'espace est prévue, et une diffusion de musiques de Noël. Un brasero sera installé au cœur de la place,

Il s'agit de confier à l'occupant l'exploitation d'un chalet lors de l'événement qui se déroulera aux dates citées plus haut.

Horaires :

- Vendredi : 17h-21h
- Samedi 11h-21h
- Dimanche 11h-21h
- 22 et 23 décembre : 11h-21h

Produits recherchés

Produits alimentaires pouvant être consommés sur place uniquement (pas d'artisanat d'art) :

- Produits salés montagnards (type tartiflette, raclette, poutine...)
- Délices sucrés (crêpes, gaufres pancakes, gâteaux de Noël...)
- Produits des cultures scandinaves
- Produits alimentaires répondant à la thématique

Conditions de participation

La participation à l'exploitation du chalet pour l'événement est ouverte aux commerçants pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exploitation d'un tel espace restauration. Les candidatures seront appréciées à partir du dossier de candidature fourni par les candidats. Les dossiers

de candidature devront être les plus détaillés possibles afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente.

Les dossiers devront parvenir obligatoirement avant le 26 septembre 2025, à 12h au service animation locale de la mairie de Saujon (evenementiel@saujon.fr ou Mairie de Saujon, 1 place Gaston Balande, 17600 Saujon).

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat, sera écarté. Les candidats seront informés par mail de la suite donnée à leur candidature.

Coût

L'exploitation du chalet donnera lieu au versement d'une redevance d'un montant d'une centaine d'euros (tarif validé ultérieurement par délibération du conseil municipal).

Documents à produire obligatoirement

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant :

- Le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la ville complété de façon lisible,
- L'offre détaillée, établie conformément aux critères (ci-dessous),
- Un document justifiant le nom de la société, la forme juridique et le N° SIRET de l'exploitant,
- Une copie de l'attestation d'assurance précisant le N° de police.
- photo du stand

Conditions d'occupation

La mairie de Saujon mettra à disposition de l'exploitant :

- Un chalet en bois avec électricité (puissance à définir). Aucune arrivée d'eau n'est prévue au niveau des chalets
- Un gardiennage

La mise en place devra avoir lieu le vendredi après-midi, pour une ouverture du village de Noël à partir de 17h. Les véhicules pourront être stationnés à proximité du village.

Le matériel sera démonté à la fin de la manifestation, au plus tard le mardi 23 décembre à partir de 21h.

Critères

- 1- Adaptation au thème – 50 %
- 2- Qualité des produits – 40 %
- 3- Accessibilité des prix – 10 %